

# Entente entre Transports Canada et la Ville de Cowansville visant les restrictions des embarcations sur le lac Davignon



Transport  
Canada

Transports  
Canada



**Cowansville**

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

# Raison et objectif principaux d'une entente avec Transports Canada

- Toute réglementation relative à la circulation nautique sur un plan d'eau reconnu est de compétence fédérale, conformément au *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRUB, DORS/2008-120)
- Afin d'être en mesure qu'une ville ou une municipalité puisse réglementer la circulation nautique sur un lac situé sur son territoire, une entente doit être entérinée avec Transports Canada
- La Ville de Cowansville a donc entamé des démarches avec Transports Canada afin d'être en mesure de contrôler la circulation nautique sur le lac Davignon
- Dans les démarches, Transports Canada exige de la Ville qu'elle procède aux démarches de consultations publiques de sa population, afin de rejoindre un plus grand nombre de citoyens pour les informer de ses intentions.

# Intentions de la Ville de Cowansville

- Pouvoir réglementer la circulation nautique sur le lac Davignon
- Interdire toutes les embarcations visées à l'annexe 2 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* sur le lac Davignon

**Que veut dire « Interdire les embarcations visées à l'annexe 2 » ?**

L'annexe 2 du règlement fédéral signifie les eaux dans lesquelles les bâtiments motorisés sont interdits (à propulsion mécanique ou électrique)

- En résumé, toute embarcation motorisée, à essence, électrique ou autre, serait interdite de circulation nautique sur le lac Davignon

# Principaux objectifs derrière la nouvelle réglementation relative à la circulation nautique sur le lac Davignon

- Protéger les berges du lac et leur érosion par une diminution des vagues
- Éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes du lac, comme le myriophylle à épis
- Protection accrue de la source d'eau potable qu'est le lac Davignon
- Augmenter la sécurité des utilisateurs du lac pour les baigneurs et les petites embarcations sans moteur (ex. kayak, planches à pagaies (*stand up paddle*), etc.

# Prochaines étapes

- La Ville procèdera au cours des prochains mois à des consultations publiques auprès de la population, pour connaître l'opinion des citoyens
- Toute personne sera invitée à émettre ses opinions et commentaires sur la présente démarche
- Une étude pour mesurer les avantages et les coûts d'une telle démarche sera également produite par le biais des sondages, observations terrain, études, examen de cas semblables, etc.

# Plan d'eau visé par la démarche: Lac Davignon - Cowansville



45.20472, -72.71806

Lac Davignon

**Légende**

-  Centre du lac
-  Lac Davignon

**Routes**

-  Régionale
-  Collectrice municipale
-  Locale

